



## obligation de faire de l'huissier

Par **patrick5908**, le **09/12/2011** à **22:40**

j'ai gagné une procédure en arrêt je demande à mon huissier de faire une saisie attribution sur les comptes bancaire de monsieur et madame qui sont mariées sous le régime de la communauté de biens.

Il en fait une sur le compte de madame qui n'a que des clopinettes et ne fait rien sur celui du mari qui détient les fonds. Je lui demande de procéder de nouveau. Il dit que je peux être poursuivi pour harcèlement. C'est le monde à l'envers! Qu'en est-il exactement?

Par contre il a fait une saisie attribution sur les loyers que perçoit le couple pour divers biens immobiliers.

A ce rythme j'en ai pour plus de 15 ans à recouvrer ce qui m'est dû en dernier ressort.

Puis-je faire une recommandée à mon huissier en lui disant que s'il ne s'exécute pas je le poursuis pour non respect dans l'exécution d'une décision de justice ?

Par **Christophe MORHAN**, le **10/12/2011** à **00:06**

votre huissier m'a l'air particulièrement actif, au vu des saisies attributions que vous nous décrivez.

je me méfie des "y a qu'à " ou "il faudrait".